



Sort d'une rente viagère suite à liquidation judiciaire

Par **martinevermot**, le **28/09/2015** à **13:28**

Bonjour

la personne à qui j'ai vendu une maison en viager en 2010 vient d'être déclarée en liquidation judiciaire. Je suis dans une situation financière désastreuse car cette rente représentait un complément de revenu alimentaire ayant une petite retraite. Ayant contracté un crédit immobilier pour la maison dans laquelle j'habiterai à la retraite me voilà en situation de cessation de paiement.

Le comble c'est ce que le mandataire judiciaire m'a confirmé que ma maison allait être vendue et que le produit de la vente servirait à rembourser les créanciers. Sachant que j'ai le privilège du vendeur et la clause résolutoire à quoi cela sert-il?

Je tiens à dire aussi que ce débiteur a repris une affaire au nom de sa compagne et qu'il gagne de l'argent non déclaré en plus. Je ne sais plus quoi faire j'ai tout perdu ma maison et ma rente. Existe-t-il un recours contre cette injustice